

## BUDGET PRIMITIF POUR 2023

### COMMISSION « AFFAIRES FINANCIERES ET RESSOURCES »

#### RAPPORTEUR COMMISSION :

### RÉSUMÉ

#### **I – RESSOURCES HUMAINES**

Les dépenses salariales 2023 augmentent de façon significative par l'effet de différentes mesures nationales décidées en cours d'année 2022. Les autres dépenses sont stabilisées par rapport au budget primitif 2022. Le Président nous demande de bien vouloir délibérer sur le budget Frais de Personnel 2023 à hauteur de 88 797 971 euros en dépenses et à 1 552 227 euros en recettes et de voter les crédits du Budget principal à hauteur de 80 822 000 euros en dépenses et 1 497 000 euros en recettes.

Il nous demande également de délibérer sur la création de 108 emploi saisonniers ainsi que sur des créations et suppressions d'emplois budgétaires après consultation du Comité Technique dont les impacts sont intégrés dans les crédits budgétés ci-dessus.

#### **II – INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE**

Un schéma directeur de la cyber sécurité a été lancé en 2022 pour protéger davantage les systèmes d'information. 272 000 € seront consacrés cette année à cette opération importante.

Un budget de 725 000 € est prévu pour le renouvellement d'une partie de l'infrastructure serveurs et des ordinateurs.

Un effort financier de 1 050 000 € sera poursuivi pour l'acquisition de nouvelles solutions informatiques et assurer les contrats de maintenance et les évolutions des solutions existantes.

77 500 € est prévu pour l'achat de matériel téléphonique, le câblage informatique pour de nouveaux sites et le déploiement de la solution ACCEO permettant l'accessibilité de nos sites pour le public sourd ou malentendant.

#### **III – AFFAIRES JURIDIQUES**

Afin de répondre à nos missions d'assistance en matière juridique, de commande publique, de gestion immobilière et foncière et d'audits, prévention des risques et lutte contre les fraudes, le Président nous propose :

- d'adopter le barème général pour l'occupation du domaine public départemental joint au présent rapport,
- d'actualiser les autorisations d'engagement relatives aux études et aux travaux de viabilisation des terrains pour les Parcs d'Activités Départementaux,
- de voter le budget annexe des parcs d'activités,
- d'inscrire au Budget Primitif de 2023, les crédits suivants :

➤ en fonctionnement :  
**1 756 000 €** de dépenses,

- 2 409 000 € de recettes,  
➤ en investissement :  
124 000 € de dépenses,  
1 000 000 € de recettes,  
➤ au budget annexe des Parcs d'Activités Départementaux, les mouvements réels et les mouvements d'ordre comme présentés au rapport.

## **VI – MOYENS GENERAUX**

Dans le respect de notre politique de maîtrise des dépenses, le Président nous propose d'inscrire au Budget Primitif pour 2023 les crédits nécessaires au fonctionnement courant de l'ensemble des services départementaux :

- en dépenses d'investissement..... 215 000 €
- en dépenses de fonctionnement..... 773 100 €

## **V – PARTICIPATIONS FINANCIERES ET COMPENSATIONS**

Le Président nous propose d'inscrire :

- 6 208 000 € pour la contribution financière du Département pour 2023 au Service Départemental et de Secours, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2022.
- 3 843 000 € pour la compensation versée à la Région dans le cadre du transfert de la compétence en matière de transports scolaires et de la planification de la prévention et de la gestion des déchets.

## **VII – CREANCES DU DEPARTEMENT**

Les avances consenties depuis plusieurs années aux entreprises sont remboursées annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement.

Pour 2023, le Président nous propose d'inscrire, en recettes d'investissement, un crédit global de 581 000 €.

## **VIII – FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Le Président nous propose de maintenir le taux de 50 % appliqué selon la strate de notre population et de ne pas appliquer de majoration à l'indemnité du Président du Conseil départemental. Le taux conduit ainsi aux indemnités retracées dans le tableau figurant dans le volume.

Le Président nous propose d'inscrire un crédit de 1 770 000 € destiné aux indemnités des élus et de 60 000 € pour le fonctionnement de l'Assemblée.

## **IX – OPERATIONS LIEES A LA M57**

Dans le cadre de la règlementation budgétaire et comptable M57, le Président nous propose d'approuver les écritures afférentes :

- **aux provisions** pour le budget principal et les budgets annexes. Les crédits à inscrire tant en dépenses qu'en recettes sont détaillés dans le volume.

- **aux écritures d'ordre budgétaire** qui s'équilibrent, en recettes et en dépenses, à la somme de 28 996 000 €.

Le Président nous demande de bien vouloir en délibérer.

**Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources :**